

C.A.C.E.S ® Recommandation R372m

Initial

Objectif Maîtriser les premières techniques de conduite et de travail d'un engin de travaux publics et obtenir le CACES® R 372m

Public Toute personne devant posséder son permis C.A.C.E.S. ®

Pré-requis Être âgé d'au moins 18 ans. Parler et comprendre la langue française.
Être reconnu apte médicalement.

PROGRAMME

Théorie :(commune avec tous les CACES R 372m)

- les connaissances de base du code de la route
- les devoirs et les responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- la technologie et la connaissance de l'engin de chantier
- les risques inhérents au fonctionnement de l'engin de chantier - les règles de conduite.(commune à tous les CACES® R 372m)

Pratique :

- réaliser la prise et la fin de poste sur l'engin ou les engins confiés de la catégorie choisie
- circuler en marche avant et marche arrière sur différentes voies de circulation (routes, pistes...) et en condition de travail.
- Réaliser des travaux correspondant à l'engins confié dans des situations de production et dans le respect des règles de sécurité.

Exemples de travaux:

- Pour une Mini-Pelle ou pelle : Travaux en tranchée, travaux de terrassement, travaux de réglages de surfaces planes ou talus
- Une chargeuse à pneus : Chargement de camions ou engins de transport, réglages de plateformes, reprise de matériaux



Durée : 3 journées – 21 heures

Atouts pédagogiques

- ✓ Animateur et testeur certifiés
- ✓ Nombreux cas pratiques
- ✓ Contrôle des connaissances
- ✓ Mémo formation

Uniquement sur site client

- ✓ **Sanction** :
Permis CACES sous réserve d'obtention
Attestation
- ✓ **Validité du permis** : 10 ans

12 avenue du Québec
Parc ICADE - Bâtiment Hibiscus
Entrée n°9
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Tél. : 01.60.92.10.76.
nathalie.gosselin@caride.fr

Par catégorie

Catégorie 1 : réaliser une tranchée - charger un engin de transport et régler une surface avec une mini pelle, transporter des matériaux avec un moto basculeur et charger ces engins sur une remorque porte engins.

Catégorie 2 : réaliser une tranchée - charger un engin de transport,

Catégorie 3 : régaler des matériaux en couches d'épaisseur constante,

Catégorie 4 : effectuer le pré-réglage d'une plate-forme ou d'une piste, charger des camions ou engins de transport

Catégorie 6 : effectuer le pré-réglage d'une plate-forme ou d'une piste,

Catégorie 7 : compacter des matériaux adaptés au type de compacteur mis à disposition,

Catégorie 8 : positionner le tombereau à la charge et benner les matériaux transportés,

Catégorie 9 : manutentionner des charges,

Catégorie 10 : circuler en marche avant, marche arrière sur différentes voies de circulation avec un engin sur pneus et un engin sur chenilles - monter et descendre un engin sur pneus et un engin sur chenilles du porte engin.

12 avenue du Québec
Parc ICADE - Bâtiment Hibiscus
Entrée n°9
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Tél. : 01.60.92.10.76.
nathalie.gosselin@caride.fr